

Engagements des sociétés civiles dans le champ de l'asile :

le regard des sciences sociales



La notion de société civile

- **Dans le sens commun : un concept flou, connoté positivement (Pirotte 2007)**
 - Un concept plus facile à définir par la négative : « Ni l'Etat, ni le marché »
 - Regain d'intérêt pour ce concept par la Banque mondiale et l'ONU depuis fin des années 80.
- **L'apport des sciences sociales: étudier les réalités concrètes que recouvre cette notion (Lavigne Delville, 2018)**
 - Les frontières entre les organisations de la société civile (OSC) et l'Etat sont souvent très floues.
 - Elle ne sont pas épargnées par des logiques marchandes.
 - Elles ne constituent pas forcément des forces aussi progressives que cela.

Repères historiques

- **Années 30-50** : un rôle historiquement central, mais encore peu structuré, dans l'accueil et la protection des personnes réfugiées
 - **Années 70-90** : institutionnalisation par l'Etat vs. luttes contre le durcissement des politiques d'asile
 - **Années 2000-2020** : transnationalisation des luttes vs. contractualisation croissante de certaines OSC par l'Etat... mais aussi des collectifs hostiles aux exilé.es.
- **Tension structurelle entre coopération avec l'Etat et contestation de ses politiques**

Un secteur très hétérogène

- **Diversité des buts poursuivis:** continuum entre un pôle humanitaire/social et un pôle militant/ politique.
- **Diversité du rapport à l'Etat:** continuum entre institutionnalisation et contre-pouvoir
- **Diversité du type de structures:** continuum entre grandes organisations très professionnalisées et petits collectifs entièrement bénévoles
- **Diversité des engagements des personnes exilées:** participation « opérationnelle » valorisée vs. disqualification des formes d'engagements plus politiques.
- **Des engagements et organisations toujours dynamiques et évolutifs (Feischmidt, 2019)**

Effets paradoxaux: entre contestation & renforcement des politiques étatiques

Les OSC font évoluer la jurisprudence vers plus d'ouverture à une échelle individuelle et collective, elles offrent des formes de protection élargie et souvent innovante, et jouent un rôle crucial de plaidoyer et de lanceur d'alerte. **Toutefois:**

- En leur donnant un visage plus «humain», elles peuvent contribuer à **rendre plus acceptables des régimes migratoires globalement restrictifs** (Tassin, 2014 ; Anderssen 2017).
- La plupart n'échappe pas à **(re) produire**, dans leurs pratiques d'aide, **les logiques de tri et de classification**, et donc d'inclusion-exclusion, propres aux Etats. (Rey, 2013; Ticktin 2011)
- Leur travail de contestation juridique peut parfois amener l'Etat à y répondre **en durcissant le droit** (Miaz, 2023).

De complément à substitut de l'Etat

- **Les effets du transfert d'une partie de la charge de l'accueil vers le secteur associatif**
 - Le risque de cautionner le transfert de la responsabilité et du coût de l'accueil sur un travail en partie bénévole ou bien précaire.
 - Précarisation des droits sociaux des personnes exilées, remplacés par une logique de compassion?
 - Eloignement des agents de l'Etat des réalités du « terrain », effet de « distanciation morale» et risque de « fragmentation » des dispositifs d'accueil et d'accompagnement ?
- **Les effets de la contractualisation des OSC par l'Etat :** un travail de plus en plus technique, bureaucratique qui éloigne aussi les OSC du contact direct avec les personnes exilées.
- **Vers un redéploiement « néolibéral» de l'Etat ? Réduction des coûts associé à un encadrement accru des OSC.** (Alberti, 2019)

Bonne ou mauvaise participation?

- **La criminalisation de certaines formes d'engagements (Selek 2020)**
 - Durcissement de l'interprétation du droit des étrangers en matière d'aide à l'entrée et au séjour illégal de personnes étrangères
 - Recours croissant à d'autres motifs que le droit des étrangers pour entraver certaines formes de solidarité, intimidation et délégitimation
- **Des effets dissuasifs**
- De la criminalisation des étranger.es contraint.es d'enfreindre la loi pour faire valoir leur droit d'asile à la **criminalisation des « nationaux »** qui les soutiennent ...

Conclusion

- **A qui doit profiter le potentiel** que représentent les OSC ? Et comment ?
- Le problème d'une institutionnalisation systématique de l'action des OSC
- L'enjeu démocratique de **préserver une société civile autonome et plurielle**, son potentiel politique et d'innovation.

Merci pour votre attention !



Mouvement No Bunker, Genève, 2015

Références

- ALBERTI, Camilla, 2019, « Sous-traitance et bureaucratisation néolibérale : une analyse de l'interface de la distance dans l'accueil des demandeurs d'asile ». *Lien social et Politiques*, 83, 123-143
- Anderssen, Ruben, 2017. "Rescued and Caught: The Humanitarian-Security Nexus at Europe's Frontiers." In N. De Genova, 64-94. Durham: Duke University Press
- della Porta Donatella, 2018: *Solidarity Mobilizations in the 'Refugee Crisis'*. Contentious Moves. Palgrave Macmillan.
- FEISCHMIDT, Margit, Ludger PRIES and Celine CANTAT. *Refugee protection and civil society in Europe*. Palgrave Macmillan, 2019,
- LAVIGNE-DELVILLE, 2018, Philippe. *Aide internationale et société civiles au Niger*, APAD-Karthala.
- MIAZ, J. 2023. "Des guichets de l'immigration. Mobiliser le droit pour défendre les réfugiés; les ambivalences des guichets juridiques" in Avanza & al. *Militantismes de guichet*, Ed. Antipodes.
- PIROTTE, Gautier, 2007, *La notion de société civile*. La Découverte : coll Reperes.
- Rey, R. 2013, "Humainement je vous comprends, juridiquement je ne peux rien faire", in Fresia & al. *Les rouages de l'asile en Suisse: regards ethnographiques sur une procédure administrative*. Université de Neuchâtel.
- Sandri, E. (2018). 'Volunteer Humanitarianism': volunteers and humanitarian aid in the Jungle refugee camp of Calais*. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(1), 65–80. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1352467>
- TICKTIN, M. (2011). *Casualties of Care: Immigration and the Politics of Humanitarianism in France* (1st ed.). University of California Press. <http://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt1ppmv8>